

Bobigny, le 2 avril 2019

Une délégation du SGLCE a été reçue vendredi 29 mars à la DGMIC (Ministère de la Culture) afin d'évoquer l'avenir de la distribution de la presse et le sort des messageries.

Force est de constater que le projet de modification de la loi Bichet qui sera présenté en conseil des ministres le 10 avril prochain, reprend la plupart des préconisations contenues dans le rapport Schwartz et condamne de fait les deux messageries historiques (Presstalis, MLP), à une mort certaine à l'horizon 2023 :

- **Changement de régulation au profit de l'ARCEP** (Autorité de régulation des communications et des postes). Cet organisme se verrait attribué les missions jusque là dévolues à l'ARDP et au CSMP.
- **Ouverture à la concurrence** : l'ARCEP décidera du nombre de dépositaires et pourra donner son agrément (selon un cahier des charges qu'elle aura défini) à toute entreprise qui souhaite devenir dépositaire de presse. Il est évident que l'ouverture du système de distribution à la concurrence « low cost » (Géodis, Hopps, Amazon, Proximy) mettra fin à l'existence des messageries.

Les élus de la distribution de la région parisienne et des SAD (dépôts de province) se sont réunis au siège de Presstalis lundi 1<sup>er</sup> avril, en présence du Secrétaire Général du Livre, et ont fait le constat que tous les efforts réalisés par les salariés pour que l'entreprise perdure auront été vains.

**Nous dénonçons la mort programmée du système de distribution actuel : la pluralité des idées et l'égalité de traitement entre les titres seront directement menacées !**

Par conséquent, nous en appelons à toutes les catégories, sous l'égide du syndicat, à une réponse à la hauteur de l'attaque qui est menée, comme cela a été fait le 12 septembre dernier lorsqu'un arrêt de 24h et un rassemblement face au ministère de la culture avaient été décidés ; suite à l'annonce de l'abrogation de la loi Bichet.

La Section Messageries s'est réunie ce mardi 02 avril : elle fait le triste constat que le gouvernement ignore les revendications et propositions responsables qui ont été faites par notre syndicat, pour assurer un avenir pérenne au système de distribution solidaire et démocratique issu du Conseil National de la Résistance.

Malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, et dont nous sommes conscients (baisse des ventes du support papier/montée en puissance du numérique), nous nous devons de réagir face à la casse sociale qui se profile.

La Section Messageries appelle donc tous ses mandants à un **arrêt de travail de 24 heures Mercredi 10 avril 2019** (jour du passage de la proposition de modification de la loi Bichet à l'assemblée nationale).